



## Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 060-256004060-20220407-2022\_CR003-AU

### COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 19h00 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Chermet, les membres du Comité Syndical dûment convoqués dans les formes légales.

#### Membres présents :

M. Chermet (Orry la Ville), M. Gonçalves (Pontarmé), M. Briche (La Chapelle en Serval), M. Facq et M. Marchal (Lamorlaye),

#### Absents excusés :

Mesdames Cellierier, Chamayou, Devost, Font, Gibergues, Petiaux et Tillier  
Messieurs Dubourg, Dupont, Gaudubois, Guedras, Mentheour et Rosenfeld

#### Pouvoirs :

Madame Cellierier donne pouvoir à Monsieur Facq  
Madame Devost donne pouvoir à Monsieur Marchal  
Monsieur Dubourg donne pouvoir à Monsieur Briche  
Monsieur Dupont donne pouvoir à Monsieur Gonçalves  
Monsieur Mentheour donne pouvoir à Monsieur Chermet

Faute de quorum lors de la séance précédente, celui-ci n'est plus obligatoire, la séance peut valablement commencer.

La séance est ouverte à 19h05 sous la présidence de M. Chermet, Président.

#### Secrétaire de séance : M. Gonçalves

Monsieur le Président informe le Comité Syndical du décès de Monsieur René GRIGNOLA survenu le 6 mars à Courbevoie.

Il rappelle à l'assemblée que M. CRIGNOLA a été Maire d'Orry-la-Ville de 1983 à 1989, et qu'il a notamment fondé le SICGPOV en avril 1988. Il a par ailleurs été Général de Brigade de l'Armée, et élevé au grade de Grand 'Croix de la Légion d'Honneur le 31 octobre 2020.

Les membres sont informés qu'une messe est prévue en son hommage à l'église d'Orry-la-Ville le vendredi 8 avril à 10h00, et invités à observer une minute de silence en mémoire du défunt.

Monsieur le Président commente l'ordre du jour et informe le Comité Syndical du déroulement de la séance.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de reporter l'élection du Vice-Président, en raison du quorum, d'autant que la Mairie de Coye-la-Forêt n'a pas encore procédé au remplacement de Monsieur Lebecq.

## **1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 FEVRIER 2022**

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

**Après délibération, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## **2 RAPPORT DE DELEGATION**

Les élus ont été invités à poser leurs éventuelles questions sur le rapport de délégation qui leur a été adressé en amont de la séance. M. le Président répond aux questions et commente rapidement l'avancement des dossiers en cours :

- Rattrapage des amortissements demandé par le Trésorier
- Echanges avec la Mairie sur la question des Forfaits Post Stationnement (FPS)
- Etude de réaménagement du parking Forêt confiée au Cabinet ACP-VRD
- Renouvellement de la convention SNCF pour l'occupation du parking « Serval »
- Augmentation des capacités d'accueil des vélos en gare
- Mise à disposition de parking pour des formations « Auto-école »

Concernant le premier point, M. Le Président indique qu'un plan de rattrapage serait peut-être envisageable sur le seul exercice 2022, sous réserve que le quantum des opérations à rattraper, évalué à ce jour par nos soins, soit validé par le Trésorier et la conseillère aux décideurs locaux. Une réunion est prévue avec eux le 15 avril 2022 dans le but de valider cette option.

M. le Président sollicite l'avis du Comité Syndical concernant le dernier sujet.

Il rappelle qu'un auto-école, basé à Ecoeuville (« Carton rose ») et à Arnouville (« ESR »), nous a sollicité pour pouvoir effectuer sur nos parkings des formations « poids-lourds ».

Après concertation, le Comité Syndical décide de décliner cette demande.

### **3 APPROBATION DES COMPTES 2021 ET VOTE DU BUDGET 2022**

Le président rappelle au Comité Syndical les points suivants, concernant l'organisation de la comptabilité du SICGPOV :

**L'ordonnateur** (à savoir le Président du SICGPOV) est seul habilité à apprécier l'opportunité d'une dépense ou à constater l'existence d'une recette.

L'ordonnateur n'a toutefois pas le droit de manipuler l'argent public, seul le comptable public peut le faire.

**Le comptable** (trésorier du Service de Gestion Comptable de Senlis) est chargé uniquement de l'encaissement des factures et du règlement des fournisseurs.

Il appartient au comptable public, sur ordre de l'ordonnateur, d'encaisser ou de décaisser l'argent public.

Cette **séparation** des ordonnateurs et des comptables est un grand principe qui permet de garantir :

- Le contrôle, en permettant de repérer les erreurs et irrégularités en amont, avant que l'argent n'ait quitté la caisse publique ;
- La probité, car deux agents sont moins tentés de s'écarter des règles qu'un seul.

Il en résulte deux comptabilités distinctes :

- Le **compte de gestion** qui est établi « sur chiffres » par le **receveur de la collectivité**. Il résume la gestion de l'année écoulée et présente la situation comptable et patrimoniale à la clôture de l'exercice.
- Le **compte administratif** est établi par l'**Ordonnateur**. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées dans l'année.

En définitive, si la gestion est effectuée correctement, le compte administratif établi par la structure doit être strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

### 3.1 Affectation des résultats 2021

#### Excédents reportés de l'exercice 2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		271 870,69 €		35 266,16 €	- €	306 926,76 €
Opérations de l'exercice	427 089,89 €	664 203,73 €	5 187,65 €	31 881,00 €	-432 277,54 €	696 064,13 €
Totaux	427 089,89 €	935 873,73 €	5 187,65 €	67 137,16 €	-432 277,54 €	1 003 010,89 €
Resultat de clôture (=CA)		508 783,64 €		61 949,51 €		570 733,35 €

#### Excédents de l'exercice 2021 à reporter sur l'exercice 2022 après déduction des Restes à Réaliser 2021 (investissements)

Besoin de financement	
Excédent de financement	61 949.51 €
Restes à réaliser	12 887.00 €
Besoin de financement des restes à réaliser	12 887.00 €
Excédent de financement des restes à réaliser	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	49 062.51 €

**A noter : +720 € sur le RAR 2021 par rapport à la présentation du 23 février**

**Excédent reporté au budget 2022 (en investissement)**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

### 3.2 Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur Chermet rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire (ou DOB) du 23 février 2022, avaient été présentés :

- Les résultats financiers de l'année 2021 ;
- Une évaluation « sincère » des recettes et dépenses envisageables pour l'année 2022 ;
- Une évaluation des montants d'investissements envisageables pour l'année 2022 ;
- Un premier estimatif budgétaire pour 2022.

La clôture des comptes 2021 n'a pas révélé de surprise particulière par rapport aux annonces du 23 février. Les quelques corrections toutefois ont été effectuées :

- Une correction de **-0,53 €**, sur le montant de la dotation aux fonctionnements)
- Une correction de **+0,53 €**, sur les charges générales (chapitre 011 - Recettes de fonctionnement inchangées)
- Une correction de **+0,53 €**, sur les recettes et les dépenses d'investissement (équilibre) ;
- Un ajustement de **+720 €**, évoqué lors du DOB, sur le **reste à réaliser 2021** ;

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	246 490,53		246 490,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	167 050,00		167 050,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 986,00		22 986,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	508 793,84	0,00	508 793,84
68	Dot. Amortiss. dépréciat., provisions	0,00	32 264,47	32 264,47
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		15 512,00	15 512,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>945 310,37</b>	<b>47 776,47</b>	<b>993 086,84</b>

**+0,53 €**

**-0,53 €**

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>993 086,84</b>
---	-------------------

*Au final : Budget Dépenses totales inchangées  
(par rapport à la proposition du 23 février 2022)*

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	300,00		300,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	468 000,00		468 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	16 003,00		16 003,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat. et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>484 303,00</b>	<b>0,00</b>	<b>484 303,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>508 793,84</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>993 086,84</b>
---	-------------------

*Report de l'exercice 2021 inchangé  
(par rapport à la proposition du 23 février 2022)*

*Budget « Recettes d'exploitation » inchangé  
(par rapport à la proposition du 23 février 2022)*

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
21	Immobilisations corporelles	56 838,96	12 167,00	12 838,98	12 838,98	25 005,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	78 500,00	78 500,00	78 500,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>77 435,96</b>	<b>12 167,00</b>	<b>96 838,98</b>	<b>96 838,98</b>	<b>109 005,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	720,00	720,00	0,00	0,00	720,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	+720 €	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D20	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>720,00</b>	<b>720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>720,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>78 155,96</b>	<b>12 887,00</b>	<b>96 838,98</b>	<b>96 838,98</b>	<b>109 725,98</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	+720 €	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>78 155,96</b>	<b>12 887,00</b>	<b>96 838,98</b>	<b>96 838,98</b>	<b>109 725,98</b>

-0,53 €

Les dépenses d'investissement ne comprennent que des « dépenses d'équipement » (+ les RAR) :

Le vote s'effectuera « par chapitre » (et non « par opération »), Il est budgété :

- 5 500,00 € au chapitre « 20 » (Frais d'études engagés en vue d'un investissement)
- 12 838,98 € au chapitre « 21 » (Aménagement, bureau & informatique, mobilier)
- 78 500,00 € au chapitre « 23 » (Installation de biens et mobilier extérieur)

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Virement de la section d'exploitation (4)	19 512,00		15 512,00	15 512,00	15 512,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	31 521,00		32 264,47	32 264,47	32 264,47
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>42 179,00</b>		<b>47 776,47</b>	<b>47 776,47</b>	<b>47 776,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>42 949,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 776,47</b>	<b>47 776,47</b>	<b>47 776,47</b>

-0,53 €

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	61 949,51
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	109 725,98
--	------------

Pour mémoire, les recettes d'investissement (109 725,98 €) comprennent :

- Des recettes « certaines » : Dotation d'amortissement 32 264,47 €  
(car déjà acquises) Report d'excédent 2020 61 949,51 €
- Des recettes « incertaines » : Excédent de fonctionnement attendu 15 512,00 €

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2022, qui avait été adressé à tous les membres du Comité Syndical parmi les documents d'entrée de la séance :

<b>EXPLOITATION</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	993 086.84	484 303.00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 508 783.84
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>993 086.84</b>	<b>993 086.84</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	96 838.98	47 776.47
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	12 887.00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 61 949.51
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>109 725.98</b>	<b>109 725.98</b>

- Vu les collectivités Territoriales et notamment son article L-2312-1 à L2312-4,
- Après lecture des propositions du président tant à la section de fonctionnement (exploitation) qui s'équilibre à la somme de 993 086.84 € qu'à la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 109 725.98 €, pour un montant total de 1 102 812.82 €.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022 présenté par le Président et vote les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

### 3.3 Approbation du Compte Administratif 2021

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

CA 2021 – page 5 / 24

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A	427 089,89	G	664 203,13	G-A	237 113,24
	Section d'investissement	B	5 187,65	H	31 881,00	H-B	26 693,35

Le Président présente à l'assemblée les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement (exploitation) et d'investissement du compte administratif 2021.

Le Président ayant quitté la séance,

Le Comité Syndical, sous la présidence de M. Marchal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21

Vu le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal,

**Après délibération, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.**

Pour : 8  
 Contre : 0  
 Abstention : 0



### 3.4 Approbation du Compte de Gestion 2021

M. le Président reprend la présidence et soumet le compte de gestion à l'assemblée. Il rappelle qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable. Ce compte de gestion 2021 doit être identique au compte administratif 2021, comme cela est vérifiable sur les planches suivantes :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>		
Prévisions budgétaires totales (a)	78 155,96	747 349,60
Titres de recette émis (b)	31 891,00	664 203,13
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = a - c)	31 891,00	664 203,13
<b>DEPENSES</b>		
Autorisations budgétaires totales (e)	78 155,96	747 349,60
Mandats émis (f)	5 127,65	437 469,83
Annulations de mandats (g)		1 000,00
Depenses nettes (h = f - g)	5 127,65	437 089,89
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
(d - h) Excédent	26 693,35	237 113,24
(h - d) Déficit		

CG 2021 –  
page 18 / 48

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Après délibération, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4 PROCHAINES ECHEANCES**

Avant de clore la séance, le président propose au Comité Syndical les prochaines échéances suivantes :

- **Le 26 avril 2022 : Commission technique « modernisation » :**

Pour débattre :

- . Des résultats de l'avant-projet confié au cabinet ACP-VRD ;
- . Des projets susceptibles d'être engagés en 2022, en 2023 (nouveau VP) ;
- . De l'organisation de la gestion hivernale 2022-2023 ;

- **Le 13 juin 2022 : Prochaine séance du Comité Syndical**

Ordre du jour :

- . Election d'un second Vice-Président (reportée ce jour).
- . Discussion des travaux de la commission modernisation

- La préparation de la newsletter n°2 est mise en attente pour l'instant, tout comme la mise en place du comité d'usagers, jusqu'à l'élection du second vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19h30.

Le Président  
Éric CHERMET

